

Saint-Etienne, le 22 décembre 2015



CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE de
ST-ETIENNE - MONTBRISON
BANC NATIONAL D'EPREUVE

ATTESTATION DE CONFORMITE

Référence: RAPPORT D'ESSAIS n°415-FR/15/BNE du 22/12/2015

Laboratoire: BANC NATIONAL D'EPREUVE DES ARMES
ET MUNITIONS DE SAINT-ETIENNE

Demandeur: SOVEP
Rue El Kasserine, Zone Industrielle MGHIRA III
Lot 97 - Fouchana
2082 TUNIS - Tunisie

Date des essais: 1^{er} décembre 2015

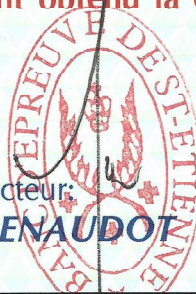
Matériaux à l'essai: « Vitrages pare-balles BR3 »

Standard: NF EN 1063 Août 2000

Projectile: .357 Mag FJ(1)/CB/SC

RESULTATS: Les éprouvettes fournies par la société SOVEP
référence « vitrages pare-balles BR3 », soumises aux essais
suivant la norme NF EN 1063, ont obtenu la classification
BR3 «S».

Directeur:
P. RENAUDOT



5, Rue de Méons - Z.I. Molina-Nord - 42004 ST-ETIENNE

☎ : 04-77-25-12-06 📠 : 04-77-37-70-46



Banc National d'Épreuve
Saint-Etienne

ORIGINAL



RAPPORT D'ESSAI N° 415-FR/15/BNE
du 22/12/2015

DÉLIVRÉ À:

SOVEP

Rue El Kasserine, Zone Industrielle MGHIRA III

Lot 97 - Fouchana

2082 TUNIS - Tunisie

OBJET: Mise à l'essai et classification de la résistance de vitrages de sécurité à l'attaque par balle suivant la norme NF EN 1063 d'août 2000.

ECHANTILLON(S) TESTE(S): Vitrages pare-balles BR3

ESSAIS REALISES LE: 1^{er} décembre 2015

Diffusion: SOVEP – 1 exemplaire

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Pour déclarer la conformité ou la non-conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Le présent rapport comporte 2 page(s)

Toute reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral sauf accord particulier écrit du Banc National d'Épreuve.

En cas d'émission du présent rapport par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le rapport sous forme de support papier signé par le Banc National d'Épreuve fait foi en cas de litige. Ce rapport sous forme de support papier est conservé au BNE pendant une durée minimale de 20 ans.

ECHANTILLON(S)

Quatre échantillons sont fournis par le client.

Désignation: vitrages pare-balles BR3 – 60.0kg/m²

Epaisseur réelle: 26.50mm

Dimensions: 500 ±5 mm x 500 ±5mm

CONDITIONS D'ESSAI

Température de la gaine: 19.0°C

Humidité relative: 56% HR

Equipements utilisés

Enceinte: salle climatisée

Affût: PROTOTYPA STZA 14A N°55

Support de cible: 1063 BLEU

Acquisition vitesse: Radar Doppler 10GHz

Tube vitesse calibre .357 Mag n°2270

Munition calibre .357 Mag FJ(1)/CB/SC, lot n°: 49-KF

Mise en œuvre

Conforme à la norme NF EN 1063 (août 2000)

RESULTATS

Feuille de tirs ci-jointe n°9891.

CONCLUSION

Les éprouvettes fournies par la société SOVEP référence « vitrages pare-balles BR3 », soumises aux essais suivant la norme NF EN 1063, ont obtenu la classification BR3 «S».

Le directeur du Banc d'Epreuve

P.RENAUDOT

